



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2020-059

PUBLIÉ LE 29 MAI 2020

Sommaire

DDFIP

32-2020-05-20-015 - Arrêté cloture commune de AURADE (1 page)	Page 3
32-2020-05-20-016 - Arrêté clôturation commune de BEAUPUY (1 page)	Page 5
32-2020-05-20-025 - Arrêté cloture commune de CLERMONT-SAVES (1 page)	Page 7
32-2020-05-20-017 - Arrêté cloture commune de MONFERRAN-SAVES (1 page)	Page 9
32-2020-05-20-018 - Arrêté cloture commune de NOGARO (1 page)	Page 11
32-2020-05-20-019 - Arrêté cloture commune de PREIGNAN (1 page)	Page 13
32-2020-05-20-020 - Arrêté cloture commune de PUYCASQUIER (1 page)	Page 15
32-2020-05-20-021 - Arrêté cloture commune de RAZENGUES (1 page)	Page 17
32-2020-05-20-022 - Arrêté cloture commune de ROQUELAURE (1 page)	Page 19
32-2020-05-20-023 - Arrêté cloture commune de SAINTE CHRISTIE (1 page)	Page 21
32-2020-05-20-024 - Arrêté cloture commune de SOLOMIAC (1 page)	Page 23

PREF-DSRHM

32-2020-05-27-009 - Décision 2020-12 - Délégation de signature du directeur adjoint, DMO SIH (4 pages)	Page 25
32-2020-05-27-008 - Décision 2020-9 - délégation de signature du directeur adjoint, ordonnateur suppléant (4 pages)	Page 30
32-2020-05-27-010 - PJ Décision 2020-12 Délégation de signature (2 pages)	Page 35

DDFIP

32-2020-05-20-015

Arrêté cloture commune de AURADE

Arrêté cloture commune de AURADE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS
Pôle gestion fiscale.

N° d'enregistrement :

COMMUNE d'AURADE

Remaniement du cadastre – Achèvement des travaux

La préfète du Gers
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

VU le décret n° 55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du Cadastre ;

VU la loi n° 74-645 du 18 juillet 1974 relative à la mise à jour périodique de valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales ;

SUR proposition de M. le directeur départemental des finances publiques ;

ARRETE

Article 1^{er} : La date d'achèvement des travaux de remaniement du cadastre dans la commune de AURADE est fixée au 15 avril 2020.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de la commune de AURADE et des communes limitrophes. Il sera publié dans la forme ordinaire.

Article 3 : Le texte du présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Fait à Auch, le 20 MAI 2020

La préfète
Pour la Préfète et par délégation
La Secrétaire Générale



Edwige DARRACQ

DDFIP

32-2020-05-20-016

Arrêté clôture commune de BEAUPUY

Arrêté clôture commune de BEAUPUY

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS
Pôle gestion fiscale.

N° d'enregistrement :

COMMUNE de BEAUPUY

Remaniement du cadastre - Achèvement des travaux

La préfète du Gers
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

VU le décret n° 55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du Cadastre ;

VU la loi n° 74-645 du 18 juillet 1974 relative à la mise à jour périodique de valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales ;

SUR proposition de M. le directeur départemental des finances publiques ;

ARRETE

Article 1^{er} : La date d'achèvement des travaux de remaniement du cadastre dans la commune de BEAUPUY est fixée au 15 avril 2020.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de la commune de BEAUPUY et des communes limitrophes. Il sera publié dans la forme ordinaire.

Article 3 : Le texte du présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Fait à Auch, le 20 MAI 2020

La préfète
Pour la Préfète et par délégation
La Secrétaire Générale



Edwige DARRACQ

DDFIP

32-2020-05-20-025

Arrêté cloture commune de CLERMONT-SAVES

Arrêté cloture commune de CLERMONT-SAVES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS
Pôle gestion fiscale.

N° d'enregistrement :

COMMUNE de CLERMONT-SAVES

Remaniement du cadastre - Achèvement des travaux

La préfète du Gers
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

VU le décret n° 55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du Cadastre ;

VU la loi n° 74-645 du 18 juillet 1974 relative à la mise à jour périodique de valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales ;

SUR proposition de M. le directeur départemental des finances publiques ;

ARRETE

Article 1^{er} : La date d'achèvement des travaux de remaniement du cadastre dans la commune de CLERMONT-SAVES est fixée au 15 avril 2020.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de la commune de CLERMONT-SAVES et des communes limitrophes. Il sera publié dans la forme ordinaire.

Article 3 : Le texte du présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs des services de l'État.

Fait à Auch, le 20 MAI 2020

La préfète

Pour la Préfète et par délégation
La Secrétaire Générale



Edwige DARRACQ

DDFIP

32-2020-05-20-017

Arrêté cloture commune de MONFERRAN-SAVES

Arrêté cloture commune de MONFERRAN-SAVES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS
Pôle gestion fiscale.

N° d'enregistrement :

COMMUNE de MONFERRAN-SAVES

Remaniement du cadastre - Achèvement des travaux

La préfète du Gers
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

VU le décret n° 55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du Cadastre ;

Vu la loi n° 74-645 du 18 juillet 1974 relative à la mise à jour périodique de valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales ;

SUR proposition de M. le directeur départemental des finances publiques ;

ARRETE

Article 1er : La date d'achèvement des travaux de remaniement du cadastre dans la commune de MONFERRAN-SAVES est fixée au 15 avril 2020.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de la commune de MONFERRAN-SAVES et des communes limitrophes. Il sera publié dans la forme ordinaire.

Article 3 : Le texte du présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs des services de l'État.

Fait à Auch, le 20 MAI 2020

La préfète

Pour la Préfète et par délégation
La Secrétaire Générale



Edwige DARRACQ

DDFIP

32-2020-05-20-018

Arrêté cloture commune de NOGARO

Arrêté cloture commune de NOGARO

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS
Pôle gestion fiscale.

N° d'enregistrement :

COMMUNE de NOGARO

Remaniement du cadastre – Achèvement des travaux

La préfète du Gers
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

VU le décret n° 55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du Cadastre ;

VU la loi n° 74-645 du 18 juillet 1974 relative à la mise à jour périodique de valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales ;

SUR proposition de M. le directeur départemental des finances publiques ;

ARRETE

Article 1^{er} : La date d'achèvement des travaux de remaniement du cadastre dans la commune de NOGARO est fixée au 15 avril 2020.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de la commune de NOGARO et des communes limitrophes. Il sera publié dans la forme ordinaire.

Article 3 : Le texte du présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Fait à Auch, le 20 MAI 2020

La préfète
Pour la Préfète et par délégation
La Secrétaire Générale



Edwige DARRACQ

DDFIP

32-2020-05-20-019

Arrêté cloture commune de PREIGNAN

Arrêté cloture commune de PREIGNAN



Liberté • Égalité • Fraternité

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DU GERS**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS
Pôle gestion fiscale.

N° d'enregistrement :

COMMUNE de PREIGNAN

Remaniement du cadastre – Achèvement des travaux

La préfète du Gers
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

VU le décret n° 55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du Cadastre ;

VU la loi n° 74-645 du 18 juillet 1974 relative à la mise à jour périodique de valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales ;

SUR proposition de M. le directeur départemental des finances publiques ;

ARRETE

Article 1^{er} : La date d'achèvement des travaux de remaniement du cadastre dans la commune de PREIGNAN est fixée au 15 avril 2020.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de la commune de PREIGNAN et des communes limitrophes. Il sera publié dans la forme ordinaire.

Article 3 : Le texte du présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Fait à Auch, le 20 MAI 2020

La préfète
Pour la Préfète et par délégation
La Secrétaire Générale

Edwige DARRACQ

DDFIP

32-2020-05-20-020

Arrêté cloture commune de PUYCASQUIER

Arrêté cloture commune de PUYCASQUIER

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS
Pôle gestion fiscale.

N° d'enregistrement :

COMMUNE de PUYCASQUIER

Remaniement du cadastre – Achèvement des travaux

La préfète du Gers
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

VU le décret n° 55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du Cadastre ;

VU la loi n° 74-645 du 18 juillet 1974 relative à la mise à jour périodique de valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales ;

SUR proposition de M. le directeur départemental des finances publiques ;

ARRETE

Article 1^{er} : La date d'achèvement des travaux de remaniement du cadastre dans la commune de PUYCASQUIER est fixée au 15 avril 2020.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de la commune de PUYCASQUIER et des communes limitrophes. Il sera publié dans la forme ordinaire.

Article 3 : Le texte du présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Fait à Auch, le 20 MAI 2020

La préfète
Pour la Préfète et par délégation
La Secrétaire Générale



Edwige DARRACQ

DDFIP

32-2020-05-20-021

Arrêté cloture commune de RAZENGUES

Arrêté cloture commune de RAZENGUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS
Pôle gestion fiscale.

N° d'enregistrement :

COMMUNE de RAZENGUES
Remaniement du cadastre – Achèvement des travaux

La préfète du Gers
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

VU le décret n° 55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du Cadastre ;

VU la loi n° 74-645 du 18 juillet 1974 relative à la mise à jour périodique de valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales ;

SUR proposition de M. le directeur départemental des finances publiques ;

ARRETE

Article 1^{er} : La date d'achèvement des travaux de remaniement du cadastre dans la commune de RAZENGUES est fixée au 15 avril 2020.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de la commune de RAZENGUES et des communes limitrophes. Il sera publié dans la forme ordinaire.

Article 3 : Le texte du présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Fait à Auch, le 20 MAI 2020

La préfète

Pour la Préfète et par délégation
La Secrétaire Générale



Edwige DARRACQ

DDFIP

32-2020-05-20-022

Arrêté cloture commune de ROQUELAURE

Arrêté cloture commune de ROQUELAURE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS
Pôle gestion fiscale.

N° d'enregistrement :

COMMUNE de ROQUELAURE

Remaniement du cadastre – Achèvement des travaux

La préfète du Gers
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

VU le décret n° 55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du Cadastre ;

VU la loi n° 74-645 du 18 juillet 1974 relative à la mise à jour périodique de valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales ;

SUR proposition de M. le directeur départemental des finances publiques ;

ARRETE

Article 1^{er} : La date d'achèvement des travaux de remaniement du cadastre dans la commune de ROQUELAURE est fixée au 15 avril 2020.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de la commune de ROQUELAURE et des communes limitrophes. Il sera publié dans la forme ordinaire.

Article 3 : Le texte du présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Fait à Auch, le 20 MAI 2020

La préfète
Pour la Préfète et par délégation
La Secrétaire Générale



Edwige DARRACQ

DDFIP

32-2020-05-20-023

Arrêté cloture commune de SAINTE CHRISTIE

Arrêté cloture commune de SAINTE CHRISTIE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS
Pôle gestion fiscale.

N° d'enregistrement :

COMMUNE de SAINTE-CHRISTIE

Remaniement du cadastre – Achèvement des travaux

La préfète du Gers
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

VU le décret n° 55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du Cadastre ;

VU la loi n° 74-645 du 18 juillet 1974 relative à la mise à jour périodique de valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales ;

SUR proposition de M. le directeur départemental des finances publiques ;

ARRETE

Article 1^{er} : La date d'achèvement des travaux de remaniement du cadastre dans la commune de SAINTE-CHRISTIE est fixée au 15 avril 2020.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de la commune de SAINTE-CHRISTIE et des communes limitrophes. Il sera publié dans la forme ordinaire.

Article 3 : Le texte du présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Fait à Auch, le 20 MAI 2020

La préfète
Pour la Préfète et par délégation
La Secrétaire Générale



Edwige DARRACQ

DDFIP

32-2020-05-20-024

Arrêté cloture commune de SOLOMIAC

Arrêté cloture commune de SOLOMIAC



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DU GERS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS
Pôle gestion fiscale.

N° d'enregistrement :

COMMUNE de SOLOMIAC

Remaniement du cadastre – Achèvement des travaux

La préfète du Gers
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

VU le décret n° 55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du Cadastre ;

VU la loi n° 74-645 du 18 juillet 1974 relative à la mise à jour périodique de valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales ;

SUR proposition de M. le directeur départemental des finances publiques ;

ARRETE

Article 1^{er} : La date d'achèvement des travaux de remaniement du cadastre dans la commune de SOLOMIAC est fixée au 15 avril 2020.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de la commune de SOLOMIAC et des communes limitrophes. Il sera publié dans la forme ordinaire.

Article 3 : Le texte du présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Fait à Auch, le 20 MAI 2020

La préfète
Pour la Préfète et par délégation
La Secrétaire Générale

Edwige DARRACQ

PREF-DSRHM

32-2020-05-27-009

Décision 2020-12 - Délégation de signature du directeur
adjoint, DMO SIH



Décision n° 2020-12

Délégation de signature

La Directrice du Centre Hospitalier d'Auch

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L 6141-1 et L 6143-7 relatifs aux attributions des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu les articles D6143-33 et suivants relatifs à la délégation de signature des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°92-783 du 06 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé, pris pour application de la loi n°91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière et modifiant le Code de la Santé Publique,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion , en date du 30 mars 2018 désignant à compter du 23 avril 2018, Madame Sylvie LACARRIERE, Directrice des Centres Hospitaliers d'Auch, de Vic-Fezensac et de Mirande (Gers) ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion, en date du 14 février 2014, nommant Monsieur Christian BATOVANJA en qualité de Directeur Adjoint aux Centres Hospitaliers d'Auch, de Mirande et de Vic-Fezensac à compter du 1er avril 2014,

Vu l'organigramme de Direction,





Décide

Article 1

Délégation permanente est donnée à Monsieur Christian BATOVANJA, Directeur-Adjoint, pour signer au nom du Directeur du Centre Hospitalier d'Auch tous actes et documents relevant du périmètre de sa direction : Direction des Moyens Opérationnels (plan comptable figurant en annexe).

Le seuil des marchés pour lequel Monsieur Christian BATOVANJA a délégation permanente est fixé à 50 000 Euros.

Article 2

Délégation permanente est donnée à Monsieur Christian BATOVANJA en matière d'engagements de dépenses dans la limite des crédits inscrits à l'EPRD, dans la limite de 50 000 Euros par opération.

Article 3

Délégation permanente est donnée à Madame Corinne LAÏRLE en matière d'engagements de dépenses dans la limite de 25 000 Euros par opération pour les comptes figurant en annexe. Au-delà, la signature du Directeur ou du Directeur Adjoint, chargé des Moyens Opérationnels est requise.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Corinne LAÏRLE, la délégation de signature pourra être exercée par Mademoiselle Corinne DECHA, Adjoint des Cadres Hospitaliers au Centre Hospitalier d'Auch.

Article 5

Délégation permanente est donnée à Monsieur Bertrand LIGNON, Responsable des services techniques, en matière d'engagements de dépenses dans la limite de 10 000 Euros par opération pour les comptes figurant en annexe. Au-delà, la signature du Directeur ou du Directeur Adjoint, chargé des Moyens Opérationnels est requise.

Article 6

Délégation permanente est donnée à Monsieur Rémi CERDAN, Ingénieur Biomédical, en matière d'engagements de dépenses dans la limite de 10 000 Euros par opération pour les comptes figurant en annexe. Au-delà, la signature du Directeur ou du Directeur Adjoint, chargé des Moyens Opérationnels est requise.

Article 7

Délégation permanente est donnée à Mesdames les Drs Véronique BOUQUIN, Emmanuelle PIERRE, et Monsieur le Dr Christophe PERRIER, Pharmaciens, pour signer les contrats de dépôt de matériel en lien avec la pharmacie.

Délégation permanente est donnée à Mesdames les Drs Véronique BOUQUIN, Emmanuelle PIERRE, et Monsieur le Dr Christophe PERRIER, Pharmaciens en matière d'engagements de dépenses dans la limite de 50 000 Euros par opération pour les comptes figurant en annexe. Au-delà, la signature du Directeur ou du Directeur Adjoint, chargé des Moyens Opérationnels est requise.





Article 8

Délégation permanente est donnée à Monsieur le Dr Patrick CANEIRO et Monsieur le Dr Denys PIERREJEAN, Biologistes, en matière d'engagements de dépenses dans la limite de 10 000 €uros par opération pour les comptes figurant en annexe. Au-delà, la signature du Directeur ou du Directeur Adjoint, chargé des Moyens Opérationnels est requise.

Article 9

Délégation permanente est donnée à Monsieur Jean-Pascal BARBE, Responsable du Système d'Information, en matière d'engagements de dépenses dans la limite de 10 000 €uros par opération pour les comptes figurant en annexe. Au-delà, la signature du Directeur ou du Directeur Adjoint, chargé des Moyens Opérationnels est requise.

Article 10

Délégation est donnée à Monsieur Christian BATOVANJA pour toutes les situations d'urgence rencontrées lors de ses astreintes administratives.

Article 11

La présente décision fait l'objet d'un affichage sur le panneau situé dans le hall intérieur d'accès au self à compter de ce jour et ce jusqu'à nouvelle décision.

Article 12

La décision n°2020-11 est annulée à compter du 1^{er} juin 2020

Auch, le 27 mai 2020

La Directrice,

Sylvie LACARRIERE





Centre Hospitalier d'Auch
EN GASCOGNE
Soigner & prendre Soins

Destinataires :

M. BATOVANJA
M. le Président du Conseil de Surveillance
Mme le Trésorier Principal
Préfecture
DRH
Services Techniques
Economat et Logistique
DFAC
M. BATOVANJA Christian
Mme LAIRLE Corinne
M. LIGNON Bertrand
Mme DECHA Corinne
M. CERDAN Rémi
Mme BOUQUIN Véronique
Mme PIERRE Emmanuelle
M. PERRIER Christophe
M. CANEIRO Patrick
M. PIERREJEAN Denys
Affichage
Dossier



Centre Hospitalier d'Auch en Gascogne - Allée Marie Clarac - BP 80382 - 32008 AUCH Cedex - T.05.62.61.32.32 - www.ch-auch.fr

PREF-DSRHM

32-2020-05-27-008

Décision 2020-9 - délégation de signature du directeur
adjoint, ordonnateur suppléant



Décision n° 2020.9

Délégation de signature

La Directrice du Centre Hospitalier d'Auch

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L 6141-1 et L 6143-7 relatifs aux attributions des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu les articles D6143-33 et suivants relatifs à la délégation de signature des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°92-783 du 06 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé, pris pour application de la loi n°91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière et modifiant le Code de la Santé Publique,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion , en date du 30 mars 2018 désignant à compter du 23 avril 2018, Madame Sylvie LACARRIERE, Directrice des Centres Hospitaliers d'Auch, de Vic-Fezensac et de Mirande (Gers) ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion, en date du 28 mars 2018, affectant Monsieur Mathieu GAYRARD aux Centres Hospitaliers d'Auch, de Vic-Fezensac et de Mirande (Gers) en qualité de Directeur-Adjoint chargé des Moyens Opérationnels, des fonctions du système d'information hospitalier et des achats dans le cadre du groupement hospitalier de territoire du Gers à compter du 1^{er} avril 2018,

Vu l'organigramme de Direction,





Décide

Article 1

Monsieur Mathieu GAYRARD, Directeur Adjoint, est désigné ordonnateur suppléant dans le cadre de ses fonctions de Directeur des Affaires Financières.

Délégation permanente est donnée à Monsieur Mathieu GAYRARD, Directeur Adjoint, à l'effet de signer tous actes et documents liés à la fonction d'ordonnateur suppléant (Directeur Adjoint chargé des Affaires Financières) du Centre Hospitalier d'Auch.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mathieu GAYRARD, la délégation de signature concernant les affaires financières pourra être exercée par Mademoiselle Delphine GILOT, Attachée d'Administration Hospitalière ou par Mademoiselle Cindy CAZERES, Attachée d'Administration Hospitalière, concernant le bureau des entrées par Monsieur Philippe GEA Adjoint des Cadres.

Article 3

Délégation permanente est donnée à Monsieur Mathieu GAYRARD, Directeur Adjoint, à l'effet de signer tous actes, documents en sa qualité de Directeur Adjoint chargé des Affaires Générales.

Article 4

La décision n°2018-29 est annulée à compter du 1^{er} juin 2020.

Article 5

Délégation est donnée à Monsieur Mathieu GAYRARD pour toutes les situations d'urgence rencontrées lors de ses astreintes administratives.

Article 6

La présente décision fait l'objet d'un affichage sur le panneau situé dans le hall intérieur d'accès au self à compter de ce jour et ce jusqu'à nouvelle décision.

Auch, le 27 mai 2020

La Directrice


Sylvie LACARRIERE





Destinataires :

M. GAYRARD

Mme GILOT

Mme CAZERES

M. le Président du Conseil de Surveillance

Mme le Trésorier Principal

Préfecture

DRH

Services Techniques

Economat et Logistique

DFAC

M. GEA Philippe

Affichage (3 sites)

Dossier



PREF-DSRHM

32-2020-05-27-010

PJ Décision 2020-12 Délégation de signature

Pôle / Direction	Titre	Responsable	GESTIONNAIRE	PERSONNE GESTIONNAIRE	N° comptes	Intitulé
Pole Médico Technique	2	Mme BOUQUIN	PHARMACIE	Mr PERRIER	H60211	SPECIALITE PHARMA AVEC AMM NON LISTE
					H60212	SPECIALITE PHARMA AVEC AMM SUR LISTE
					H60213	SPECIALITE PHARMA SOUS ATU
					H60216	FLUIDES ET GAZ MEDICAUX
					H602182	NETTOYANT DESINFECTANT
					H60221	PETIT MATERIEL MEDICO CHIR NON STERILE
	2	Mme BOUQUIN	PHARMACIE	Mme PIERRE	H602221	DISPOSITIF MEDICAL D'ABORD PARENTAL
					H602222	DISPOSITIF MEDICAL D'ABORD DIGESTIF
					H602223	DISPOSITIF MEDICAL GENITO-URINAIRE
					H602224	DISPOSITIF MEDICAL D'ABORD RESPIRATOIRE
					H602225	AUTRES DM D ABORD
					H602235	PROTHESES DIGESTIVES
	2	Mme BOUQUIN	PHARMACIE	Mme PIERRE	H602239	AUTRE MAT. USAGE UNIQUE STERILE
					H602251	FOURNITURES ENDOSCOPIE HORS COELIOSCOPIE
H602252					FOURNITURES DE COELIOSCOPIE	
H602261					DMI LISTE ART L162-22-7 DU CSS	
2	Mr ALOUI	RADIOLOGIE	Mr ALOUI	H602268	AUTRES FOURNITURES PROTHESES ORTHO	
				H60227	DISPOSITIFS MEDICAUX POUR DIALYSE	
Pole Médico Technique	2	Mr BATOVANJA	LABORATOIRE	M. PIERREJEAN OU M. CANEIRO	H602281	AUTRES FOURNITURES MEDICALES STERILISAT.
					H602282	FOURNITURES IMAGERIE MEDICALES
					H602241	FOURNITURES LABORATOIRE
					H606620	LABORATOIRE COUT PATIENT ROCHE
					H60665	FOURNITURES PRODUITS SANGUINS
					H606671	GESTION PAR KALILAB
DMO	2	Mr BATOVANJA	BIOMEDICAL	Mr CERDAN	H611131	LABORATOIRES - B
					H611132	LABORATOIRES - P
DAF	2	Mr GAYRARD	Service Finances		H61112	IMAGERIE MEDICALE
					H62251	INDEMNITES COMPTABLES
	H62252		INDEMNITES REGISSEURS			
	H62268		HONORAIRES AVOCATS			
	H6227		FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX			
	H6272		COMMISSIONS CARTES BANCAIRES			
	H6278		AUTRES SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES			
	H6541		CREANCES ADMISES EN NON VALEUR			
	H6542		CREANCES ETEINTES			
	H65885		CHARGES GIE IMEG			
DAF	2	Mr BATOVANJA	Service Informatique	Mr BARBE	H65888	AUTRES CHARGES DIV. GESTION COURANTE
					H613151	LOCATION INFORMATIQUE MEDICAL
DRH	2		Service Ressources Humaines		H62841	PRESTATIONS INFORMATIQUES
					H61128	SOUS TRAITANCE REGULATEURS
DRH	3				H62511	VOYAGES ET DEPLACEMENT PNM
					H62512	VOYAGES ET DEPLACEMENT PERSONNEL MEDICAL
DMO	2	Mr BATOVANJA	Service Technique	M. LIGNON	H62560	FRAIS DE MISSIONS
					H615151	REP ENTRETIEN MATERIELS ET OUTILLAGES MED
					H615152	REP ENTRETIEN MATERIEL DE TRANSPORT SMUR
	3	Mr BATOVANJA	Service Technique	M. LIGNON	H615161	MAINTENANCE INFORMATIQUE MEDICALE
					H602611	FUEL DOMESTIQUE
					H602631	FOURNITURES ATELIERS
					H60611	EAU ET ASSAINISSEMENT
					H60612	ENERGIE ET ELECTRICITE
					H60618	GAZ
					H606231	FOURNITURES D'ATELIER
					H615222	BATIMENTS
					H615223	VOIES ET RESEAUX
					H615224	RENOVATION CHAMBRES
					H615252	ENTRETIEN ET REP. MATERIEL DE TRANSPORT
H615254	ENTRETIEN ET REP. MATERIEL INFORMATIQUE					
H615258	ENTRETIEN ET REP. AUTRES MATERIELS ET OUT.					
H615261	MAINTENANCE INFORMATIQUE					
H615268	AUTRES MAINTENANCES					
DMO	2	Mr BATOVANJA	Service Economique	Mme LAÏRLE	H60668	FOURNITURES MEDICALES DIVERSES
					H61111	SOUS TRAITANCE KINESITHERAPIE
					H61115	CONSULTATIONS SPECIALISEES
					H61117	HOSPITALISATIONS A L'EXTERIEUR
					H611181	SOUS TRAITANCE SOINS INFIRMIERS
					H611182	SOUS TRAITANCE PODOLOGUE
					H611188	SOUS TRAITANCE AUTRES PRESTATIONS
					H613152	LOCATION DES EQUIPEMENTS A CAR. MEDICAL
	H613158	AUTRES LOCATIONS MOB A CARACTERE MEDICAL				
	3	Mr BATOVANJA	Service Economique	Mme LAÏRLE	H602311	PAIN. FARINE.
					H602321	VIANDE. POISSON
					H602331	VINS
					H602332	EAUX DE TABLE ET MINERALES
					H602333	JUS DE FRUITS
H602334					AUTRES BOISSONS	
H602341	COMESTIBLES					
H602351	LAITS ET PRODUITS LAITIERS					
H602361	PRODUITS DIETITIQUES CUISINE					
H602371	PRODUITS SURGELES VIANDES					

Pôle / Direction	Titre	Responsable	GESTIONNAIRE	PERSONNE GESTIONNAIRE	N° comptes	Intitulé
DMO	3	Mr BATOVANJA	Service Economique	Mme LAÏRLE	H602372	PRODUITS SURGELES LEGUMES
					H602373	PRODUITS SURGELES DIVERS
	3	Mr BATOVANJA	Service Economique	Mme LAÏRLE	H602612	GAZ AUTRE QUE MEDICAL
					H602613	CARBURANTS SUPER ET ESSENCE
					H602621	PRODUITS D'ENTRETIEN
					H602622	COSMETIQUES
					H602623	PRODUITS LESSIVIEL CUISINE
					H602624	PRODUITS LESSIVIEL BLANCHISSERIE
					H602651	FOURNITURES DE BUREAU
					H602652	FOURNITURES INFORMATIQUES
					H602661	COUCHES ALESES ET PRODUITS ABSORBANTS
					H602662	PETIT MATERIEL HOTELIER DES SERVICES
					H6026631	HABILLEMENT VET. TRAVAIL
					H6026632	PRODUITS LINGERIE
					H6026633	EFFETS CONFECTIONNES
					H6026634	LINGE MEDICAL
	3	Mr BATOVANJA	Service Economique	Mme LAÏRLE	H6026681	FOURNITURES HOTELIERES CUISINES
					H6026882	AUTRES FOURNITURES CARACT. HOSPITALIER
					H6026885	CHAUSSURES DE SECURITE
					H602681	PRODUITS DE GARAGE
					H602682	PRODUITS PARC
					H606251	FOURNITURES DE BUREAUX
					H606252	FOURNITURES INFORMATIQUES
					H606262	MATERIEL HOTELIER NON STOCKE
					H6063	ALIMENTATION NON STOCKABLE
					H60681	AUTRES ACHATS NON STOCKES
	3	Mr BATOVANJA	Service Economique	Mme LAÏRLE	H61322	LOCATIONS IMMOBILIERES
					H613252	LOCATIONS EQUIPEMENTS
					H613253	LOCATIONS MATERIEL DE TRANSPORT NON MEDICAL
	3	Mr BATOVANJA	Service Economique	Mme LAÏRLE	H61611	ASSURANCES MULTIRISQUES
					H61621	ASSURANCE DOMMAGE CONSTRUCTION
					H61631	ASSURANCE TRANSPORTS
					H61651	ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE
					H61688	PRIME ASSURANCES AUTRES RISQUES
					H61811	DOCUMENTATION GENERALE
					H6188	AUTRES FRAIS DIVERS
	3	Mr BATOVANJA	Service Economique	Mme LAÏRLE	H62281	AUTRES REMUNERATIONS ET HONORAIRES
					H62311	INFORMATIONS ET PUBLICITES
					H62451	TRANSPORTS USAGERS AMBULANCES
					H62452	TRANSPORT USAGERS SAMU TERRESTRE
					H62453	TRANSPORT USAGERS SAMU HELIPORTE
					H62454	TRANSPORTS USAGERS HELISATION
					H62455	TRANSPORTS USAGERS VSL
					H62488	TRANSPORTS DIVERS
					H62571	RECEPTIONS
					3	Mr BATOVANJA
	H62630	AFFRANCHISSEMENTS				
	H626511	TELEPHONES				
	H626514	TELEPHONES MOBILES				
	H626518	DIVERS TELEPHONE				
	3	Mr BATOVANJA	Service Economique	Mme LAÏRLE	H62881	AUTRES PRESTATIONS DIVERSES
	3		Service Economique	Mme LAÏRLE	H6578	AUTRES SUBVENTIONS
2	3	Service Economique		H65811	FRAIS DE CULTE ET D'INHUMATION	
2				H6587	PARTICIPATION AUX FRAIS DE STAGE EHESP	
				H602283	AUTRES FOURNITURES IMPRIMES MEDICAUX	
				H602284	PETIT MATERIEL A USAGE MULTIPLE	
				H635111	COTISATIONS FONCIERES DES ENTREPRISES	
				H635112	COTISATIONS SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENT	
				H63512	TAXES FONCIERES	
				H63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	
				H63514	IMPOTS SUR LES SOCIETES	
				H63528	TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES IFA	
				H63541	DROIT ENREGISTREMENT ET TIMBRES	
				H63542	DROIT DE BAIL	
				H63581	AUTRES DROITS	
				H63711	AUTRES IMPOTS ET TAXES	
	H63788	AUTRES IMPOTS				
	H6521	CONTRIBUTIONS AUX GCS				